

Cerfa N°11 633*02

Demande de dérogation pour la RÉCOLTE de spécimens d'espèces végétales protégées

A/ Votre identité

Francis PRUVOT : chef du service environnement de la DDT de l'Allier

B/ Spécimens concernés par l'opération

Nom commun/Scientifique : Orme lisse / *Ulmus laevis* Pall., 1784 Quantité : 100 grammes

Description : Cueillette des fruits (samares) récoltés manuellement sur les branches entre avril et juillet 2025.

3 individus ont été identifiés sur le Domaine Public Fluvial, en bord d'Allier, sur les communes de : Moulins et Toulon sur Allier, hors réserve naturelle nationale du val d'Allier.

C/ Finalité de l'opération

L'orme lisse, espèce de forêt alluviale, est réputé rare, même si son aire de répartition reste à préciser. Il fait l'objet d'une protection réglementaire. L'évolution du régime hydrologique de la rivière Allier, avec moins de crues morphogènes a entraîné une fermeture progressive de milieux, défavorable à l'installation de l'orme lisse.

La colonisation massive et généralisée par des espèces exotiques envahissantes, en particulier la jussie, des bords de cours d'eau, des boires et noues, dont les milieux vaseux sont favorables à la germination des samares d'ormes lisses, rend plus difficile l'installation de l'espèce dans de bonnes conditions.

Enfin, la graphiose a évidemment impacté les ormes en val d'Allier, même si l'orme lisse semble nettement moins attaqué par les scolytes vecteurs de la maladie que les deux autres espèces européennes.

Dans le cadre de la stratégie nationale en faveur de la biodiversité portée par le ministère en charge de l'environnement, la DDT, gestionnaire du DPF, a décidé de conduire une opération expérimentale d'enrichissement en orme lisse des bords boisés de l'Allier. La production est projetée en 2025 à partir d'individus repérés en bord d'Allier sur lesquels des samares seront récoltées. Les essais de bouturage, tentés lors de la construction de l'échangeur de Montmarault il y a quelques années n'avaient pas été efficaces et ne sont pas envisagés ici. Il n'y aura donc aucun prélèvement de matériel végétal autre que des samares.

Cette expérimentation de reproduction assistée de l'Orme lisse peut aussi avoir un effet positif sur des espèces inféodées comme le Papillon Thécla de l'orme (*Satyrion w-album*) également protégés (Liste rouge LC sur le site INPN).

La finalité de cette opération est la préservation d'une espèce ligneuse protégée. (annexe 1)

Le projet vise à assister la reproduction naturelle par des plantations en bord d'Allier à partir de plants produits en régie. Il est donc par nature a priori favorable à la

conservation de l'espèce. Le taux de germination en conditions contrôlées est attendu très supérieur aux taux de germination et d'implantation naturelles, particulièrement faibles.

D/ Période ou date de l'opération

Récolte de graines au printemps entre Avril et Juillet 2025, à maturité des fruits, de préférence sur l'arbre plutôt qu'au sol, en tenant compte de l'expérience acquise lors de l'opération de production de plants au titre de mesure compensatoire de l'A 79. (annexe 2)

E/ Conditions de réalisation de l'opération

L'opération reprendra pour l'essentiel le protocole testé avec succès par la société ALIAE et l'EPLFPA de Montravel (2020-2022) au titre de la compensation pour l'A 79 (annexe 2)

Les graines récoltées seront semées au printemps 2025, pour une replantation *in situ* sur le DPF en 2026. L'opération sera réalisée en régie par la DDT, dans le cadre du contrat d'apprentissage d'un étudiant en Gestion et Protection de la Nature (BTS GPN). Une convention avec la ville d'Yzeure pour la mise à disposition d'une parcelle a été finalisée, avant validation par le conseil municipal en mars 2025. Un accompagnement par le Lycée agricole de Neuvy est aussi à l'étude.

E2/ Techniques de cueillette

L'expérimentation conduite par l'EPLFPA de Montravel, permet de comparer la faculté germinative des différents types de graines (cueillies ou au sol). Le meilleur taux de germination est attribué aux graines récoltées sur les branches à l'aide d'un échenilloir. C'est donc la technique retenue pour ce projet.

Le protocole testé par l'EPLFPA sera décliné pour un objectif de production de 500 jeunes plants minimum.

Les individus produits seront implantés de manière disséminée en bords de cours d'eau, dans des conditions stationnelles favorables à l'espèce.

Un suivi de la reprise et de la croissance sera assuré en 2026 et 2027.

E3/ Qualification des personnes chargées de l'opération

Francis Pruvot : ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts. Ingénieur diplômé de l'ENGEES et d'Agro Paris Tech. Spécialisation forestière à l'ENGREF de Nancy en deuxième année.

Benjamin Dutil : Brevet Technicien Supérieur en Gestion et Protection de la Nature

G/ Compte rendu de l'opération

- Compte rendu de récolte en 2025.
- Compte rendu de production de plants en 2025.
- Compte rendu et cartographie des plantations en 2026.
- Compte rendu des constats de reprise de plants en 2027.

Fait à Moulins , le 10 février 2025
Le chef du service environnement,

Annexes

1/ E. Collin, Michel Chantereau, L. Velle, P.A. Dejaifve. Conservation de populations d'orme lisse (*Ulmus laevis* Pall.) en Val de Loire et Val d'Allier : rapport final. [Rapport Technique] irstea. 2009, pp.15.
hal-02592047
<https://hal.inrae.fr/hal-02592047/document>

2/ Bilan du projet de compensation de l'autoroute ALIAE avec l'EPL de Montravel
<https://www.campus-montravel.fr/wp-content/uploads/2022/04/Presentation-EPLMontravel-Orme-lisse.pdf>

3/ Coordonnées GPS Google Maps : 46,540060, 3,332048 Boulevard de Nomazy, Moulins
Coordonnées GPS Google Maps : 46.533091, 3,333771 Toulon sur Allier
Coordonnées GPS Google Maps : 46,573236, 3,312239 Moulins

Annexe 4 : projet de convention avec la ville d'Yzeure.